

L'ABAKO ET L'INSTALLATION DE LA REPUBLIQUE DU KONGO-CENTRAL LE 1er JANVIER 1960: LE TEMOIGNAGE DU JOURNAL "LE POTENTIEL" N°6000 DANS SA REVELATION DU 27 MARS 1995: "KASA-VUBU SOLLICITA LE 20 JUIN 1959, L'APPUI DES AMERICAINS POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE REPUBLIQUE DU KONGO-CENTRAL".

L'Abako 2003: Comment la République du Kongo-Central fut-elle établie?

Dépuis quelques temps, une cour de sûreté ou d'ordre militaire d'un état sans légitimité aucune, juge illégalement, arbitrairement ou plutôt terrorisé avec beaucoup d'intimidations, les Dirigeants du parti Abako "Alliance des Bakongo" et des Organisations de la société kongolaise en occurrence Bundu-dia-Kongo et l'ACK de Bana Mpeve. Toutes jouissant et bénéficiant de la protection politique de l'Alliance des Bakongo "Abako", et cela depuis 1950 de sa fondation comme parti politique clandestin sous l'étiquette d'une association. Etant entendu que la Colonisation occupant illégitimement la terre des Ne-Kongo, ne pouvait tolérer toute création d'un quelconque parti politique à cette époque là.

Mais depuis la mise au point que l'Abako a donnée sur la date du 4 et 13 Janvier 1959, des nombreuses questions viennent de tous les côtés: de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique voire même de l'Asie où beaucoup de membres de la Communauté Ne-Kongo et d'autres étrangers connaissant l'ex-Congo Belge et l'Afrique-Centrale, demandent à l'Abako si les procès qui se déroulent en ce moment à Kinshasa contre l'Abako et contre les Ne-Kongo, ne sont pas les mêmes que celui du pouvoir colonial qui se déroula lors de la Révolution kongolaise du 4 Janvier 1959 à Léopoldville.

Parmi toutes ces questions, l'Abako s'est intéressée du moins pour le moment, à celle qui cherche à savoir si l'Abako parla déjà du Kongo-Central ou de l'Etat Indépendant du Kongo (Central) en 1959 et dans quelles conditions? Cette question a été posée par notre compatriote Ne-Kongo du nom de Nzuzi Mbambi.

Pourtant, l'Abako a déjà évoqué à plusieurs occasions, cette importante question voire dernièrement dans la mise au point de l'Abako sur la date du 4 et 13 Janvier 1959. L'Abako ne s'oppose pas à la répétition de toute explication jugée indispensable en ce moment où toutes les Puissances habituées à la colonisation, se battent pour la poursuite de la Colonisation de l'ex-Congo Belge sous une autre couleur. C'est-à-dire les financements ou enveloppes d'investissements ou d'exploitations à long terme. Etant donné que des problèmes politiques n'existent que dans les Balkans et au Moyen-Orient et non dans l'ex-Congo Belge ou en Afrique Centrale. Quelle Puissance juste et équitable sauvera cette situation sans discrimination?

Mais pour le moment, l'Abako souhaite rester dans ce qui se passe autour de la République du Kongo-Central à Kinshasa. Comme dit un proverbe de la langue kikongo: "N'kanwa wa konda mbandi, wafwa" (Une accusation qui manque des témoignages ou de l'historique, ne vaut rien. L'histoire met tout le monde à genou)

C'est sur ce point que l'Abako peut aussi faire parler des témoignages qui ne viennent pas des Ne-Kongo ou du Peuple Kongo. Il y a donc lieu de revenir sur l'Installation de la République du Kongo-Central le 1er Janvier 1960, par le témoignage du Journal "le Potentiel" no 600 dans sa révélation du 27 mars 1995: Kasa-Vubu sollicite le 20 Juin 1959, l'appui des Américains pour l'établissement d'une République du Kongo-Central.(le 1er Janvier 1960).

Selon ce Journal, sa publication provenait de son Correspondant du nom de Déogratias Symba, vivant aux U.S.A. et qui, grâce aux documents secrets repris dans une publication d'un livre du Département d'Etat Américain, commença à révéler ce que les Zairois n'ont jamais su sur l'histoire de l'indépendance et certes, de tout ce qui entoura ladite indépendance.

Ainsi, l'Abako se sent très satisfaite et encore une fois mieux à l'aise, de voir que ces témoignages viennent d'autres milieux qui aiment la vérité, la justice et respectent la liberté et les droits de tout peuple du monde dès que ses revendications sont déclarées légitimes. En tout cas, ces témoignages ne viennent pas de l'Abako ou des Fils et Filles Ne-Kongo.

Voici en résumé, la révélation du Journal "le Potentiel" du 27 mars 1995:

Sur la demande de l'Abako, son Président Général Mr Joseph Kasa-Vubu fut reçu en audience au Consulat des U.S.A. à Léopoldville, par le Sous-Secrétaire d'Etat Américain pour les Affaires étrangères, Mr Joseph C.Satterwaite. Ce fut le samedi 20 Juin 1959 dans l'avant-midi.

Sur l'indépendance immédiate: le Président Joseph Kasa-vubu informa l'homme d'Etat Américain que le peuple Kongo est pour son Indépendance immédiate proclamée le 4 et confirmée le 13 janvier 1959 et qu'il n'a pas besoin de la Déclaration Gouvernementale belge, faite par son Premier ministre Gaston Eyskens à la veille du 13 Janvier 1959. cette déclaration fut déjà dépassée par les événements du 4 Janvier 1959.

L'Établissement de la République du KONGO-CENTRAL:

C'est par cette audience que le Président de l'Abako, Président de la République du Kongo-Central, sollicite l'appui des Américains pour l'établissement d'une République du Kongo-Central. Le dossier de l'Abako et du Gouvernement de la République du Kongo-Central (les deux en précisions), furent remis à l'homme d'Etat Américain.

Pas de confiance aux élections proposées par la Colonisation belge:

Poursuivant sa conversation, le Président de l'Abako et Président de l'Etat Indépendant du Kongo-Central, refusa toute élection jugée dépassée et par laquelle, la Belgique cherchait coûte que coûte à maintenir sa Colonisation malgré ce qui se passa le 4 Janvier 1959. Les élections dont il s'agit ici, sont celles rejetées par le peuple Ne-Kongo et par l'Abako le 13 Janvier 1959 puis votées par le reste du Congo Belge en décembre 1959. D'où, le Président de la République du Kongo-Central et Président de l'Abako, S.E.Mr Joseph Kasa-Vubu, n'avait même pas besoin de devenir un Président d'une quelconque République de l'ex-Congo Belge, aujourd'hui

illégitime. Tout fut pressenti dès 1959.

Le Président de l'Abako, Mr Joseph Kasa-Vubu n'avait confiance qu'en Van Hamelrijck, Ministre du Congo Belge:

Le Président Joseph Kasa-Vubu communiqua à l'homme d'Etat Américain qu'il n'avait confiance qu'en Mr Van Hamelrijck, Ministre de la Colonie du Congo Belge au sein du Gouvernement belge. Celui-ci devait d'ailleurs effectuer une longue tournée politique à travers toute la Colonie du Congo Belge dans le but de savoir quelle Province demandait l'indépendance ou qui l'avait déjà obtenue conformément au Principe de la Déclaration des Nations Unies sur l'auto-détermination des Peuples sous l'occupation coloniale.

La Colonisation et quelques Traîtres Ne-Kongo:

Avant le voyage de Mr Van Hamelrijck à Kinshasa-Léopoldville et dans le KONGO-CENTRAL ou Province de Léopoldville, le Gouverneur colonial de cette Province, Mr Jan Baptiste Bomans, dépêcha deux Traîtres ou Vendus ne-Kongo, n'ayant jamais fait partie de l'Abako depuis 1950, ni se trouver parmi les Prisonniers politiques du 4 Janvier 1959, ces deux Vendus au service colonial, Gaston Diomi Ndongala et Arthur Pinzi, se rendirent sur le terrain pour préparer à l'intérieur de toute la Province des Ne-Kongo, les manifestations d'accueil et de refus à l'indépendance proclamée par l'Abako et le Peuple Kongo le 4 et le 13 Janvier 1959.

Mrs Gaston Diomi Ndongala et Arthur Pinzi avaient même oublié qu'ils furent élus Bourgmestres à Léopoldville (Commune de Ngiri-Ngiri) à la suite des activités politiques clandestines de l'Abako de 1950 à 1957. Ce fut l'année où la Colonisation belge fut obligée d'organiser pour la première fois au Congo Belge, le vote des Premiers Bourgmestres Noirs. Tout le monde ignorait les méthodes de luttes politiques clandestines de l'Abako ayant surpris la Puissance colonisatrice sans en mesurer la teneur de ce qui viendra par la suite.

Ainsi, les deux émissaires au service colonial, avaient reçu l'ordre colonial de conseiller à la population de ne pas mentionner publiquement le mot indépendance partout où Mr Van Hamelrijck devait passer. Mais, Gaston Diomi Ndongala et Arthur Pinzi échouèrent totalement devant un peuple ne-Kongo très déterminé pour son Indépendance immédiate et inconditionnelle. Il faut noter ici que dans tout le reste du Congo Belge, ce fut le refus à toute indépendance qu'on ne comprenait pas le sens, ni signification politique profonde.

Dans son rapport présenté et déposé au Parlement belge de l'époque, le Ministre de la Colonie du Congo Belge, Mr Van Hamelrijck parla uniquement de l'Indépendance de l'Abako ou du Peuple Ne-Kongo. Tous les Dirigeants de l'Abako furent bien informés et l'Abako détient aussi une copie de ce rapport.

L'Organisation politique de la République du KONGO-CENTRAL "Etat Indépendant du KONGO":

Selon le Journal "le Potentiel", voici les Institutions souveraines de la République du Kongo-Central: 1 Président de la République, 1 Vice-Président de la République et

Une Chambre ou parlement des Représentants Ne-Kongo. La République du KONGO-CENTRAL "ETAT INDEPENDANT DU KONGO (central)" est ainsi constituée de trois branches distinctes de pouvoir: le Législatif, l'Exécutif ou Gouvernement de la République du Kongo-Central sous la Conduite d'un Premier Ministre, puis le Judiciaire.

S.E.Mr le Président de la République du Kongo-Central "Etat Indépendant du Kongo", informa également l'homme d'Etat Américain que le suffrage universel devait élire le Président de la République, les Sénateurs et les Députés de l'Etat Indépendant du Kongo-Central le 12 et le 13 décembre 1959. Ces deux dates furent présentées par la Commission électorale mise en place en prévision de l'Installation de la République comme dit plus haut, le 1er Janvier 1960, à Léopoldville, Capitale politique de l'Etat Indépendant du KONGO-Central.

Voilà donc, ce que l'Abako a pensé comme témoignages, à mettre à la disposition de toutes les questions posées sur la République du KONGO-CENTRAL ou de l'Etat Indépendant du KONGO et cela, peut permettre à toute personne de mieux comprendre les procès politiques illégitimes qui se déroulent à Kinshasa contre les Dirigeants de l'Abako et contre quelques Organisations de la société ne-Kongo.

L'Abako et la République du Kongo Central considèrent tous ces régimes laissés par Mobutu et Kabila comme Une Grâce agression extérieure de la Patrie Ne-KONGO et demandent de mettre fin à toute Occupation illégitime des terres des Ne-KONGO.

Prochainement, l'Abako va publier le texte complet ou la Constitution complète de la République du KONGO-CENTRAL "Etat Indépendant du KONGO", élaborée à Mpumbu-Mbenseki-Futi à Kinshasa-Léopoldville sa Capitale politique. Cette Constitution du peuple Ne-Kongo sera distribuée à qui veut entendre la Voix de la Liberté et des Droits du Peuple Kongo partout dans l'ex-Congo Belge et à l'Etranger, auprès des Gouvernements et des Peuples du monde respectant tous les droits des autres nations sans discrimination quelconque.

Comme nous le constatons, le résumé de l'Abako est accompagné de quelques mises au point sur les témoignages qui viennent d'être évoqués et cela, pour en savoir plus.

Et dans ces conditions, l'Abako peut aussi rappeler ce qu'ont dit deux illustres personnages du monde civilisé:

- 1. L'homme vivant doit connaître son passé, chef du présent. Quand il cesse de s'intéresser, c'est que l'esprit est mort en lui. (A.M. Hocart).*
- 2. L'histoire n'est pas seulement une somme d'événements passés, c'est aussi une force qui agit dans le présent. (G. Burdeau).*

A Suivre!

*P.A. TAMANKWENO Muana-Mundele
Président de l'Abako en exil.
Délégation du Peuple Kongo à l'Etranger.*